

Auxerre, le 6 octobre 2017



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Yonne

Circonscription d'Auxerre 1  
Téléphone  
03 86 72 20 43  
Télécopie  
03 86 51 21 30  
Courriel  
[secaux1@ac-dijon.fr](mailto:secaux1@ac-dijon.fr)  
[http://ia89.ac-  
dijon.fr/ien/auxerre1/](http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/)  
12 bis boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex

## Note de service n°2

*Toutes les informations administratives, comme cette note, doivent être diffusées à tous les enseignants rattachés à l'école (directeur, adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés). N'oubliez pas les collègues qui ne sont pas présents, même temporairement. Cette note de service sera émargée puis archivée.*

# Le fonctionnement du RASED 2017-2018

*L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite.*

La circulaire n° 2014-107 du 18-08-2014, B.O. n° 31 du 28 août 2014, conforte les missions des personnels spécialisés des RASED et précise de quelle façon l'aide et le suivi des élèves rencontrant des difficultés persistantes ou la prévention de ces situations, doivent être organisés.

C'est bien entendu, au sein de la classe que l'enseignant sait choisir les ajustements pédagogiques nécessaires pour adapter l'étayage des élèves fragiles. C'est une compétence fondamentale du métier d'enseignant : « P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ». La réflexion dans ce domaine n'est pas nouvelle et de nombreux points d'appui sont à la disposition de tous. Les enseignants spécialisés peuvent apporter leur expertise pour construire un projet, choisir une démarche, aider à l'élaboration du PPRE... enfin donner parfois un autre éclairage.

Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique, peut ne pas suffire pour certains élèves. L'intervention des enseignants spécialisés G et E et des psychologues de l'éducation nationale prend alors une place fondamentale et assure une autre réponse, élaborée en équipe, aux difficultés qu'éprouvent certains élèves.

Je tiens à rappeler que : « les maître E sont mobilisés au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe en appui de l'équipe pédagogique du cycle. Il apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de

*travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, toujours en visant un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe ».*

La réponse aux difficultés repérées des élèves pourra donc être de diverse nature : aide à la conception des actions quotidiennes en classe, aide à la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée, aide au travail en équipe, prise en charge dans la classe... La co-intervention, avec l'enseignement spécialisé, au sein de la classe, en grand groupe ne devra pas être écartée.

Je vous remercie par avance, pour votre engagement au service de tous les élèves qui nous sont confiés.

l'inspectrice de la circonscription



Isabel ROUMIEUX

enseignant	émargement

enseignant	émargement